

Newsletter  
du KOFF  
N° 125, mars 2014



PNA suisse  
relatif aux entreprises &  
aux droits de l'homme

# Éditorial

En juin 2011, le Conseil des droits de l'homme a adopté à l'unanimité les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Également appelés principes Ruggie du nom de leur auteur, ces principes se fondent sur trois piliers : l'obligation pour les États de protéger les droits humains, la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme ainsi que la nécessité que les droits et obligations s'accompagnent de voies de recours appropriées et efficaces en cas de violation. Depuis, divers gouvernements ont développé, dans le cadre de plans nationaux d'action (PNA), des stratégies nationales spécifiques pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Comme ces efforts battent actuellement leur plein en Suisse, la présente newsletter place l'accent sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU.

Dans ce numéro, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et des ONG suisses s'expriment sur ce thème. Des représentants de l'économie exposent également leurs positions et leurs revendications.

Lukas Krienbuehl  
Rédacteur

## Table des matières

<b>POINT FORT</b>		<b>SERVICES GOUVERNEMENTAUX SUISSES</b>	
> Au-delà de la polarisation : un tableau nuancé des attentes liées au Plan national d'action de la Suisse	3	> Une stratégie Ruggie pour la Suisse : mise en œuvre du postulat von Graffenried	10
<b>KOFF - SWISSPEACE</b>		<b>PUBLICATIONS</b>	
> Le 7 <sup>e</sup> Principe directeur de l'ONU relatif aux zones touchées par des conflits	4	> Élaboration des Plans nationaux d'action relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : une comparaison internationale	11
> Table ronde du KOFF sur le Honduras	5	<b>SUR LE WEB</b>	
> Diversité des approches scientifiques sur la justice transitionnelle	6	> Shift project : des Principes à la mise en œuvre	12
> Séminaire régional sur le traitement du passé à Manille	6	<b>INTERNATIONAL</b>	
<b>ONG ET ENTREPRISES SUISSES</b>		> Organisations internationales partenaires	12
> Perspective de la société civile sur le PNA	7	<b>L'ÉQUIPE DU KOFF</b>	
> L'économie exige une approche globale pour les principes de Ruggie	8	> Les nouvelles collaboratrices du KOFF se présentent	13
> Collaboration dans le domaine du tourisme	8	<b>CALENDRIER</b>	
> Droits humains et financement du commerce des armes : les banques revoient leurs pratiques	9	> Événements	14
> Le Groupe de Thoune	10		

Éditeur:  
Centre pour la promotion de  
la paix (KOFF)  
Sonnenbergstrasse 17  
CH - 3000 Bern 7  
Tél: +41 (0)31 330 12 12  
[www.koff.ch](http://www.koff.ch)

**KOFF**

Kompetenzzentrum Friedensförderung  
Centre pour la promotion de la paix  
Centre for Peacebuilding

# Au-delà de la polarisation : un tableau nuancé des attentes liées au Plan national d'action de la Suisse

En réponse au postulat du conseiller national Alec von Graffenried, la Confédération élabore un Plan national d'action (PNA) visant à mettre en œuvre les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Dans ce contexte, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ont chargé swisspeace de mener un processus de consultation auprès d'acteurs de l'économie, de la société civile et du monde académique. Ces consultations montrent que les champs d'action de la Confédération sont très divers. Elles brossent, en outre, un tableau nuancé des multiples attentes, lesquelles sont moins contradictoires que le débat public sur ce sujet ne fait paraître.

## Liens

swisspeace : Business & Peace

Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Postulat 12.3503 du conseiller national Alec von Graffenried

Étude comparative sur le processus suivi par d'autres États européens. swisspeace. 2013. Essential 4.

En décembre 2013 et janvier 2014, le programme Business & Peace de swisspeace a mené des consultations détaillées auprès des parties prenantes externes à l'administration fédérale sur le Plan national d'action (PNA) relatif aux entreprises et aux droits de l'homme. Au total, 31 acteurs de l'économie, de la société civile et du monde académique ont été interrogés sur leurs attentes et positions à propos du PNA. Ce plan de la Confédération vise à mettre en œuvre les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en Suisse. Le Conseil des droits de l'homme a adopté à l'unanimité ces principes en juin 2011. Définissant les devoirs des États en matière de droits humains dans ce domaine ainsi que la responsabilité incombant aux entreprises, les Principes directeurs se fondent sur trois piliers : l'obligation des États de protéger les droits de l'homme, la responsabilité des entreprises de respecter les droits humains et la responsabilité commune des États et des entreprises de garantir aux victimes un accès à des voies de recours. Le PNA de la Suisse se concentrera sur des mesures gouvernementales visant à la protection contre les atteintes aux droits de l'homme se produisant à l'étranger. Il prend donc principalement pour fondement les principes des piliers un et trois concernant l'État.

Le Plan national d'action de la Suisse est élaboré en réponse à un postulat du conseiller national Alec von Graffenried. Cet objet a reçu le soutien du Conseil fédéral et a été adopté en décembre 2012 par le Conseil national. À l'appui d'une étude comparative sur la procédure élaborée dans d'autres États européens, un groupe de travail interdépartemental placé sous la direction conjointe du DFAE et du SECO a défini la procédure suisse en août 2013. Elle prévoit de faire un état des lieux interne à l'administration fédérale et de consulter les parties prenantes externes jusqu'en février 2014. Le PNA élaboré sur ces bases doit être adopté par le Conseil fédéral d'ici à décembre 2014.

## Diversité des champs d'action

Les consultations des parties prenantes montrent que les champs d'action de la Confédération sont extraordinairement larges. Le rapport de synthèse énonce près de 200 recommandations relatives à 42 thèmes différents. Les mesures mentionnées peuvent être subdivisées en cinq catégories :

(1) les prestations d'information et de soutien pour les entreprises, (2) les exigences posées aux entreprises au bénéfice de prestations de l'État ou entretenant des relations commerciales avec l'État, (3) les mesures juridiquement contraignantes visant à exiger l'exercice de diligence ou l'établissement de rapports à ce sujet, (4) la mise en œuvre de la responsabilité des entreprises en matière des droits humains dans les compagnies contrôlées par l'État et (5) les mesures visant à garantir l'accès aux voies de recours judiciaires ou extrajudiciaires. À ce propos le rôle des ambassades ou de Switzerland Global Enterprise, les marchés publics, l'assurance contre les risques à l'exportation, l'exportation de matériel de guerre, les accords de libre-échange et de protection des investissements ou le Point de contact national de l'OCDE sont notamment abordés. La mise en œuvre cohérente

des Principes directeurs de l'ONU exige donc un enracinement large et profond des critères relatifs aux droits de l'homme et un processus conséquent interne à l'administration fédérale, avec la participation des services les plus divers.

#### Pas de polarisation claire entre l'économie et la société civile

Les entretiens ont aussi montré que les positions du monde économique et de la société civile étaient nettement moins tranchées dans les recommandations concrètes que le débat public le laisse supposer. La grande majorité des parties prenantes interrogées estime que le PNA doit contenir une combinaison de mesures de soutien et de mesures juridiquement contraignantes. S'agissant des prestations d'information et de soutien pour les entreprises, tous les acteurs consultés estiment qu'il reste beaucoup à faire, par exemple au niveau de l'appui par les ambassades. La majorité des représentants interviewés de l'économie et de la société civile pense, en outre, que la Confédération doit montrer le bon exemple lorsqu'elle est elle-même acteur économique. Ils attendent par exemple que des entreprises contrôlées par l'État assument de manière exemplaire leur responsabilité en matière de respect des droits humains et apprécieraient que les marchés publics et l'assurance contre les risques à l'exportation fassent davantage cas des critères des droits humains. Par ailleurs, la majorité des parties prenantes des deux groupes est d'avis que l'État doit améliorer l'accès à des mécanismes extrajudiciaires de recours et de réparation. À cet effet, une extension du mandat du Point de contact national de l'OCDE, la création d'un nouvel organe de médiation externe à l'administration fédérale et le soutien de mécanismes de recours internes aux entreprises ont été cités. Dans le domaine des instruments juridiquement contraignants, la majorité des acteurs interrogés de l'économie et de la société civile voit la nécessité de prendre des mesures au niveau de l'établissement de rapports en matière de droits de l'homme et des transferts d'argent des entreprises à des gouvernements. Une telle approche est attendue notamment si des réglementations y relatives étaient adoptées par l'UE ou l'OCDE. Une nette polarisation entre société civile et économie apparaît s'agissant de la diligence juridiquement contraignant en matière de droits humains pour les conseils d'administration et de l'exigence d'un accès facilité aux tribunaux suisses pour les victimes. Alors que ces éléments sont deux exigences centrales de la société civile, ils sont tout aussi clairement rejetés par les représentants de l'économie interrogés.

Les parties prenantes ont salué le processus de consultation et y ont pris activement part. Elles attendent désormais que la Confédération formule dans le PNA suisse les instruments publics pertinents et montre les mesures supplémentaires qu'elle entend mettre en œuvre. C'est donc à l'administration fédérale de définir l'importance qui doit revenir à chaque instrument et de détailler les mesures adéquates. Les consultations montrent qu'un large éventail de recommandations est susceptible de trouver une majorité.

#### Complément d'information

swisspeace  
Andreas Graf  
Andrea Iff  
Mathias Winterberg

#### KOFF - SWISSPEACE

## Le 7<sup>e</sup> Principe directeur de l'ONU relatif aux zones touchées par des conflits

#### Liens

swisspeace :  
[Business & Peace](#)

[EIRIS Conflict Risk Network](#)

[QUNO](#)

Le programme Business & Peace de swisspeace a contribué au développement de la stratégie de la Suisse visant à mettre en œuvre les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. À côté des consultations des parties prenantes, swisspeace a organisé deux rencontres en décembre 2013 sur la mise en application du 7<sup>e</sup> Principe directeur de l'ONU. Ce dernier souligne la nécessité pour les États de soutenir les entreprises pour qu'elles respectent les droits de l'homme dans les zones touchées par des conflits.

## [Liens](#)

[Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève](#)

[Pacte Mondial de l'ONU](#)

[Rencontres dans le cadre du Forum de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme](#)

[« Entreprises, droits de l'homme et conflit », rencontre du 3 décembre 2013](#)

## [Complément d'information](#)

swisspeace  
Rina M. Alluri

En collaboration avec d'autres membres du Constructive Engagement Group, un réseau informel d'organisations se consacrant au rôle des entreprises dans des zones touchées par des conflits, swisspeace a tenu une rencontre intitulée « Entreprises, droits de l'homme et conflit : défis et expériences » dans le cadre du Forum de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme. Dans le panel de discussion, des représentant-e-s d'EIRIS Conflict Risk Network, du Bureau Quaker auprès des Nations Unies (QUNO), du Pacte Mondial de l'ONU et de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève ont débattu des rôles possibles des entreprises dans la prévention des conflits violents. La discussion a aussi porté sur des relations commerciales spécifiques, par exemple sous la forme de « joint ventures », et soulevé la question de savoir si elles inhibaient les capacités des entreprises à assumer leur responsabilité en matière de respect des droits de l'homme.

swisspeace a tenu une seconde rencontre avec les membres du Constructive Engagement Group. Après une réunion du groupe, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a saisi l'occasion d'aborder avec les expert-e-s présents quatre questions visant à l'application du 7<sup>e</sup> Principe directeur dans des zones touchées par des conflits : dans quelle mesure les États peuvent-ils assumer leur devoir de protéger les droits de l'homme en appliquant le concept de « enhanced due diligence » aux zones touchées par des conflits ? Quels mesures et instruments concrets sont nécessaires à cet effet ? Comment les États peuvent-ils améliorer l'accès à des voies de recours efficaces pour les personnes concernées et comment peuvent-ils réduire le risque que des entreprises soient impliquées dans des violences sexospécifiques en situations de conflit ? Les idées et propositions discutées au sein du Constructive Engagement Group doivent aussi encourager le dialogue futur sur cette thématique. Les deux réunions ont mis en exergue le potentiel de l'interaction entre acteurs de la société civile et représentants gouvernementaux dans la perspective de solutions pratiques et applicables dans le développement et la mise en œuvre du Plan national d'action relatif aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces événements ont reçu le soutien financier de la Division Sécurité humaine (DSH) du DFAE.

# Table ronde du KOFF sur le Honduras

## [Liens](#)

[Tables rondes du KOFF](#)

[Synthèse de la dernière table ronde du KOFF sur le Honduras](#)

[Lignes directrices de la Suisse concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme](#)

## [Complément d'information](#)

KOFF  
Anna Leissing

La table ronde du KOFF de fin janvier sur le Honduras a donné l'occasion à de nombreux représentant-e-s de l'administration fédérale suisse, d'organisations non gouvernementales et du monde académique d'effectuer une analyse commune de la situation au Honduras suite aux élections contestées de novembre 2013. La première partie de la rencontre s'est centrée sur le contexte social, politique et économique fragile au Honduras et sur les conditions inégales dont ont profité les différents partis lors des élections. Les participants ont évoqué des sujets comme la concentration du pouvoir institutionnel et médiatique entre les mains du parti gouvernemental, les conflits sociaux autour de grands projets économiques, la militarisation de la police ainsi que la violence structurelle et politique dirigée contre les défenseurs des droits de l'homme, les mouvements sociaux et indigènes, les journalistes et l'opposition. L'importance des résultats des élections pour la population hondurienne et leurs implications pour le futur engagement d'organisations étatiques et non gouvernementales suisses sur place ont été au cœur de la seconde partie de la réunion. Nombre de participant-e-s ont estimé que les Lignes directrices de la Suisse concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme étaient un instrument clé pour accroître la marge de manœuvre de la société civile. La présidence suisse du groupe des principaux bailleurs (G16) durant le premier semestre de l'année 2014 est une occasion pour contribuer durablement à une politique active, efficace et cohérente en matière de droits humains, de paix et de développement au Honduras.

# Diversité des approches scientifiques sur la justice transitionnelle

## [Liens](#)

[Oxford Transitional Justice Research](#)

[swisspeace et OTJR. 2013. Transitional Justice Methods Manual.](#)

[Vidéo du débat](#)

[swisspeace : Traitement du passé](#)

En collaboration avec Oxford Transitional Justice Research (OTJR) et le King's College London, swisspeace a publié un nouveau « Manuel méthodologique sur la justice transitionnelle ». Cet ouvrage a été rendu public en janvier, à l'occasion d'un débat sur les interfaces entre recherche académique et recherche dans le domaine du plaidoyer sur le thème de la justice transitionnelle.

Se calquant sur la structure du manuel, les orateurs ont d'abord présenté leur approche personnelle et professionnelle dans ce domaine. Ils ont ensuite discuté des raisons pour l'utilisation d'une méthode de recherche plutôt que d'une autre et ont analysé les bases méthodologiques de leur travail. Puis ils ont réfléchi aux défis éthiques majeurs lancés aujourd'hui à la recherche et au travail sur le terrain dans le domaine de la justice transitionnelle.

La discussion a offert un cadre approprié pour la publication du manuel. Ce projet collectif rassemble des politologues, des spécialistes du droit, des psychologues, des statisticiennes, des militants pour les droits humains, des écrivains et des anthropologues intéressés à explorer les méthodes utilisées actuellement dans la recherche sur la justice transitionnelle. Il est le produit d'une série de séminaires, ateliers et tables rondes tenus à Londres, Oxford, Berne, Kigali et Pristina avec l'appui financier de l'Economic and Social Research Council du Royaume-Uni. Cet ouvrage ne dresse toutefois pas une liste exhaustive des méthodes courantes et ne se veut pas un guide pour la recherche dans les États en proie aux conflits. Il aborde plutôt le processus de recherche en tant que tel. Outre une sélection de méthodes possibles, il présente des exemples de projets en cours et une série de questions méthodologiques essentielles à prendre en compte. Sa finalité est de soutenir les organisations de la société civile, les chercheurs, les étudiant-e-s, les acteurs du système judiciaire ainsi que les groupes de réflexion dans leur évaluation critique de projets de recherche passés et la planification de projets futurs.

## [Complément d'information](#)

[swisspeace](#)  
[Briony Jones](#)

# Séminaire régional sur le traitement du passé à Manille

## [Liens](#)

[Projet « Archives & Dealing with the Past »](#)

[DFAE : Division Sécurité humaine](#)

[Archives fédérales suisses](#)

[swisspeace : Traitement du passé](#)

À la fin janvier, dans le cadre du projet « Archives and Dealing with the Past » de la Division Sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), des Archives fédérales suisses (AFS) et de swisspeace, un séminaire régional sur le traitement du passé a été organisé. L'accent a été placé sur la documentation des atteintes aux droits de l'homme. Le cours s'adressait à des représentant-e-s de gouvernements et de la société civile de divers pays d'Asie du sud-est. Une introduction générale sur le traitement du passé a été dispensée aux participant venus du Bangladesh, du Cambodge, du Myanmar, du Népal, des Philippines et du Sri Lanka. Ils ont ensuite abordé le rôle de la documentation des violations des droits de l'homme, la collecte de données et le travail de mémoire dans une stratégie plus large contre l'impunité. Les participants étaient tous des experts engagés dans la documentation des violations aux droits de l'homme et la préservation d'archives relevant des droits humains dans leur pays. Pendant le séminaire, ils ont élaboré des stratégies sur le traitement du passé pour leur pays et voué une attention particulière à la manière de renforcer et rendre plus constructives de telles initiatives dans leur contexte. Sur un plan technique, le

### [Complément d'information](#)

swisspeace  
Elisabeth Baumgartner

séminaire a aussi abordé la question des modalités de mise en place d'un processus d'apprentissage sur la documentation des atteintes aux droits de l'homme à travers le recueil de témoignages ainsi que la protection et l'accès aux documents. Le séminaire a en outre permis aux participants d'une même région géographique d'échanger des expériences, d'apprendre conjointement et de développer une compréhension du traitement du passé spécifique à leur contexte. Des expert-e-s d'Afrique du Sud, d'Argentine, du Bangladesh et d'Europe n'ont pas ménagé leurs efforts pour accompagner les participants et ont traité des questions de la documentation en lien avec le droit au savoir, à la justice, à la réparation et à la non-répétition.

### ONG ET ENTREPRISES SUISSES

## Perspective de la société civile sur le PNA

### [Liens](#)

[Pain pour le Prochain](#)

[Déclaration de Berne](#)

[Amnesty International Suisse](#)

[Action de Carême](#)

La Suisse entame le processus de mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU. Pour l'heure, on ignore encore en dehors de l'administration fédérale ce que le Plan national d'action (PNA) de la Suisse va finalement comprendre. Le Conseil fédéral va-t-il assumer le devoir de protection incombant à l'État et veiller à ce que les entreprises suisses respectent les droits de l'homme partout dans le monde ? Ou la stratégie proposera-t-elle simplement un soutien aux entreprises en laissant les engagements se faire sur une base volontaire ?

Les premières étapes du processus ont eu lieu : les consultations de diverses parties prenantes et un *mapping*, l'évaluation de la situation juridique actuelle, serviront de base à l'élaboration du rapport du Conseil fédéral. Les consultations ont permis une participation des ONG, lesquelles ont très activement assumé ce rôle. L'évaluation, quant à elle, reste un instrument interne à l'administration dont le contenu n'est pas divulgué en dépit des demandes de la société civile. L'élaboration du Plan national d'action manque donc de transparence. En outre, l'évaluation n'inclura pas d'analyse des lacunes légales. Un élément clé pour la formulation d'une telle stratégie nationale va par conséquent faire défaut. Ces deux réalités sont inacceptables dans la perspective de la société civile.

L'absence d'analyse des lacunes légales laisse craindre que le PNA ne vise pas à y remédier. Pourtant, c'est justement un point clé du devoir de l'État formulé par Ruggie : l'exécution de lois existantes et une analyse pour savoir si elles sont suffisantes ou si des modifications légales sont nécessaires. Les organisations de la société civile attendent donc qu'une telle analyse ait encore lieu au fil de l'établissement du PNA et trouve place dans le rapport final.

Pour une stratégie réellement utile, il sera décisif de voir si la combinaison judicieuse exigée par Ruggie de mesures réglementaires et volontaires sera appropriée, à savoir si la mise en œuvre se fera en adéquation avec les véritables problèmes. De nombreuses études prouvent que des normes volontaires ne suffisent pas quand il s'agit de protection des droits de l'homme et d'accès à des voies de recours pour des victimes d'atteintes aux droits de l'homme commises par des entreprises. Pour que celles-ci assument leurs responsabilités, les Principes directeurs de l'ONU définissent donc le devoir de diligence comme élément clé. La stratégie Ruggie de la Suisse doit montrer comment le gouvernement rend ce devoir contraignant pour les entreprises, comment sont gérées les violations de ce devoir et de quelle manière des victimes de violations des droits de l'homme par des compagnies suisses, leurs filiales ou leurs fournisseurs peuvent obtenir réparation. Dans la perspective des ONG, il est donc nécessaire que les différentes parties prenantes soient consultées une fois encore sur la base d'une première ébauche. Cette étape serait certainement profitable au bon équilibre du Plan national d'action de la Suisse.

### [Complément d'information](#)

Pain pour le Prochain  
Déclaration de Berne  
Amnesty Internationale  
Action de Carême, [Daniel Hostettler](#)

# L'économie exige une approche globale pour les principes de Ruggie

## [Liens](#)

[SwissHoldings](#)

Pour l'élaboration du Plan national d'action (PNA) sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU de John Ruggie, l'économie compte sur une compréhension globale de Ruggie. Les principes en question ne se réfèrent, en effet, pas seulement aux multinationales ignorant délibérément les standards internationaux dans leurs activités. Pour Ruggie, il est au moins aussi important que les entreprises internationales soient soutenues davantage encore dans leurs efforts visant à assumer leur responsabilité sociale dans les pays aux structures de gouvernance fragiles. Les Principes directeurs soulignent ici le rôle clé revenant aux multinationales en termes de réduction de la pauvreté et d'accroissement du niveau de vie dans ces régions.

La Suisse pourrait donc par exemple examiner dans le cadre du PNA comment mettre davantage d'informations sur les risques à la disposition des entreprises. Elle peut aussi s'engager sur la scène internationale en faveur de l'élaboration et du développement de normes de conduite et de lignes directrices globales. À cet égard, une attention particulière devrait être vouée à des initiatives sectorielles. Elles constituent un point de repère important pour les activités des entreprises sur des marchés tiers. Avec de tels instruments, des objectifs très ambitieux peuvent être poursuivis et atteints, mais cela demande du temps et un engagement à long terme de tous les partenaires.

L'économie se prononce résolument contre l'intégration dans le PNA des exigences extrêmement poussées en matière de responsabilité juridique et pénale, postulées par la campagne « Droit sans frontières ». Contraindre les multinationales – plutôt que les États – à garantir la protection de la population locale au-delà de leurs possibilités de contrôle est extrêmement contre-productif. Il est plus judicieux que dans son PNA la Suisse vise à redoubler d'efforts en vue d'améliorer les structures institutionnelles dans les États concernés.

## [Complément d'information](#)

[SwissHoldings](#)  
[Denise Laufer](#)

# Collaboration dans le domaine du tourisme

## [Liens](#)

[Kuoni Statement of Commitment on Human Rights](#)

[Analyses d'impact relatives aux droits humains au Kenya](#)

[Groupe de travail Tourisme & Développement](#)

[Table ronde internationale sur les droits humains dans le tourisme](#)

Kuoni s'occupe depuis longtemps des aspects relevant des droits humains dans le tourisme, tels que le respect de conditions de travail équitables le long de la chaîne de création de valeur et la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le secteur touristique. Les Principes directeurs de l'ONU ont permis de systématiser cette approche. Kuoni a par exemple formulé un « Statement of Commitment on Human Rights » et une stratégie pour mettre en œuvre cette déclaration d'engagement. Dans ce contexte, le voyageur a mené deux analyses d'impact relatives aux droits humains au Kenya et en Inde et a conçu des plans d'action appropriés.

Dans les domaines dans lesquels Kuoni, seul, a une influence limitée, la collaboration avec divers partenaires s'avère indispensable. Kuoni a donc créé, conjointement avec le « Groupe de travail Tourisme & Développement », la Table ronde internationale sur les droits humains dans le tourisme. Cette initiative lancée en octobre 2012 par des voyageurs, des organisations non gouvernementales et des institutions publiques doit contribuer, en tant que plateforme ouverte, à promouvoir les droits humains dans le tourisme. Souhaitant stimuler une approche

## [Liens](#)

[Engagements de la table ronde sur les droits humains dans le tourisme](#)

[Manuel de management](#)

## [Complément d'information](#)

Kuoni  
Sibylle Baumgartner

sectorielle, la table ronde a formulé un « Commitment » délimitant l'engagement et les champs d'action des entreprises de tourisme. Le savoir-faire réuni de tous les membres de la table ronde a, en outre, permis d'élaborer un guide de management. À l'appui d'exemples concrets et de listes de contrôle simples, il doit servir à ancrer concrètement la responsabilité au sein d'une entreprise. Un outil pratique de formation susceptible d'être utilisé pour des cours en entreprise vient compléter l'offre.

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme règlent non seulement la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains mais aussi les devoirs des États quant à l'application de ces droits dans le contexte du développement économique. Il faut donc également renforcer les structures locales pour empêcher les violations des droits de l'homme. De plus, des mécanismes de recours extrajudiciaires efficaces et accessibles aux personnes concernées devraient être mis en place. Dans ce contexte, la Suisse peut prendre une part active au dialogue international et se baser sur les initiatives existantes.

# Droits humains et financement du commerce des armes : les banques revoient leurs pratiques

## [Liens](#)

[APRED : Dossier « Pas d'argent pour la bombe »](#)

[IKV Pax Christi and ICAN. 2013. Don't bank the bomb.](#)

[IKV Pax Christi and ICAN. 2013. Don't bank the bomb: Chapter on Switzerland](#)

[Interpellation sur l'interdiction du financement des armes nucléaires](#)

[Loi fédérale suisse sur le matériel de guerre](#)

[Communiqué sur le désinvestissement de la BNS](#)

## [Complément d'information](#)

APRED  
Christophe Barbey

Le rapport « Don't bank the bomb » listait des entreprises financières ayant investi dans le secteur du nucléaire militaire. Il y figurait plusieurs institutions bancaires suisses. En février 2013 est entré en vigueur une modification de la loi sur le matériel de guerre, laquelle interdit le financement direct ou indirect du matériel de guerre prohibé, y compris le matériel nucléaire. En juin, le Conseil fédéral, en réponse à une interpellation parlementaire, précisait que des discussions avaient lieu avec les banques. Il rappelait l'interdiction en indiquant qu'il n'entendait pas prendre de mesures, puisqu'il incombe aux entreprises de se mettre en conformité avec la loi. Le rapport « Don't bank the bomb » d'octobre 2013 annonçait que quatre banques suisses, et pas des moindres, sont encore concernées pour la somme totale de plus de 4 milliards de francs. Les clients de ces banques, s'ils investissent à travers elles dans de telles activités, sont aussi affectés. En janvier 2014, la Banque nationale suisse (BNS) annonçait discrètement vouloir exclure, notamment pour ces raisons, certaines actions de son portefeuille. Lentement mais sûrement, les banques se mettent donc à la page.

Il faut constater qu'une interdiction légale est nécessaire pour amener les banques et leurs clients à réfléchir à la nature éthique de leurs investissements, que ce soit pour la paix et le désarmement, pour le respect des droits humains ou pour la protection de l'environnement. Si la pression est suffisante, les banques sont capables de s'adapter et d'entreprendre les changements nécessaires à la préparation d'un avenir pacifique et durable. De tels efforts peuvent venir efficacement des milieux de la promotion de la paix, dont l'APRED est un membre actif en Suisse. La pleine réalisation des droits fondamentaux ne peut en effet se faire que dans une société raisonnablement pacifique et pacifiée.

# Le Groupe de Thoune

## Liens

Groupe de Thoune :  
Discussion Paper

Groupe de Thoune :  
Statement

En octobre 2013, les banques membres du Groupe de Thoune ont publié un *discussion paper* sur l'importance des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour le secteur bancaire. Cette publication résultait d'une collaboration de plus de deux ans entre sept banques universelles européennes visant à dégager une compréhension commune des Principes directeurs et à montrer les possibilités de les mettre en œuvre dans les divers secteurs commerciaux d'une banque. Dans ce contexte, le Groupe de Thoune a été soutenu par le Centre de compétence suisse pour les droits humains de l'Université de Zurich et a profité des commentaires critiques d'un petit groupe d'experts qui avaient déjà participé à l'élaboration des Principes directeurs.

La publication du document de réflexion a suscité des échos positifs. D'autres interprétations des Principes directeurs de l'ONU spécifiques à divers secteurs économiques seraient souhaitables. Les expériences réunies par le Groupe de Thoune mettent en exergue les points suivants. Premièrement, il apparaît que les entreprises participantes doivent être de commun avis que le respect des droits humains fait partie intégrante de l'activité économique, qu'agir volontairement et de manière proactive vaut mieux qu'attendre des exigences légales et qu'une procédure conjointe avec des banques concurrentes facilite le processus de persuasion interne. Cette motivation commune est une condition préalable importante. Deuxièmement, il existe des points de départ multiples. Les entreprises entament un tel processus avec des connaissances préalables différentes de la thématique. Il faut donc forger une compréhension commune au début et nommer explicitement les hypothèses implicites. Troisièmement, les processus internes diffèrent d'une entreprise à l'autre. L'approche de la thématique peut différer mais les étapes de mise en œuvre élaborées en commun doivent être compatibles avec les processus existants. Le défi consiste à être suffisamment concret tout en demeurant assez général. Finalement, le savoir d'experts et le lien avec la pratique se sont avérés utiles. Des experts et des spécialistes expérimentés des entreprises doivent donc pouvoir échanger et compléter leur savoir-faire, se stimuler et se remettre réciproquement en question. Il est à cet égard judicieux, dans la mesure du possible, de faire également appel à l'administration publique et à des organisations de la société civile.

## Complément d'information

Crédit Suisse  
Bruno Bischoff

## SERVICES GOUVERNEMENTAUX SUISSES

# Une stratégie Ruggie pour la Suisse : mise en œuvre du postulat von Graffenried

## Liens

DFAE : Économie et droits  
de l'homme

DEFR

Secrétariat d'État à  
l'économie (SECO)

Postulat « Une stratégie  
Ruggie pour la Suisse »

Conformément aux principes inscrits dans sa Constitution, la Suisse défend activement le respect des droits de l'homme, que ce soit sur son territoire ou à l'étranger. Cela vaut aussi dans le domaine de l'économie. Depuis des années, le Conseil fédéral suit attentivement les développements internationaux dans ce domaine et réexamine en permanence ses activités en tenant compte des obligations et des pratiques au regard du droit international. Les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont nettement dynamisé les discussions sur ce thème. La Suisse a contribué de manière substantielle au processus d'élaboration de ces principes.

Avec le postulat von Graffenried « Une stratégie Ruggie pour la Suisse », le Conseil national, en décembre 2012, a chargé le Conseil fédéral de présenter un rapport sur une stratégie de la Suisse visant à mettre en œuvre les Principes

[Liens](#)

[Rapport de base : matières premières](#)

[Complément d'information](#)

DFAE  
[Corrina Morrissey](#)

SECO  
[Dominik Ledergerber](#)

directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. La recommandation 10 du « Rapport de base : matières premières » de la Confédération mentionne aussi l'élaboration d'une telle stratégie. Elle nomme l'établissement d'un état des lieux, l'identification des lacunes existantes et la définition des mesures nécessaires à la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU. Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) considèrent la mise en œuvre du postulat comme une priorité. À l'initiative du DFAE et du DEFR, un inventaire des mesures, initiatives, réglementations et projets existants, déjà mis en œuvre en phase avec les Principes directeurs de l'ONU, est en cours d'élaboration. En parallèle, la Fondation suisse pour la paix swisspeace a reçu le mandat de mener des consultations auprès des parties prenantes externes à l'administration fédérale pour connaître leur évaluation de la mise en œuvre actuelle des Principes directeurs de l'ONU en Suisse et leurs attentes vis-à-vis de la stratégie et des priorités. Sur la base de l'état des lieux interne et du rapport de swisspeace sur les consultations, un groupe de travail interdépartemental examinera la nécessité d'agir et formulera la stratégie de mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU. Le Conseil fédéral est convaincu que cette stratégie renforce la collaboration entre tous les acteurs concernés dans le domaine de l'économie et des droits de l'homme, aide à éviter la duplication des efforts et permet à la Suisse de mieux présenter et développer son engagement sur ce sujet. Le rapport en réponse au postulat « Une stratégie Ruggie pour la Suisse » doit être adopté par le Conseil fédéral en décembre 2014.

[PUBLICATIONS](#)

## Élaboration des Plans nationaux d'action relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : une comparaison internationale

[Liens](#)

[Andreas Graf. 2013. Developing National Action Plans on Business and Human Rights. swisspeace Essential 4/2013.](#)

[Point fort](#)

Depuis l'adoption des Principes directeurs de l'ONU en juin 2011, certains États européens – à savoir le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Espagne et la Norvège – ont assumé un rôle de leaders dans l'élaboration de Plans nationaux d'action (PNA) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Un « swisspeace Essential » récemment publié analyse ces processus de développement de PNA dans chacun des quatre États cités et met en exergue des aspects susceptibles de favoriser des processus de PNA efficaces et légitimes dans d'autres pays. La publication en question donne un bref aperçu des caractéristiques générales et de l'état actuel des processus stratégiques, identifie les éléments clés, met en avant des facteurs de succès et formule des recommandations appropriées à l'adresse des instances gouvernementales. Le rapport se concentre exclusivement sur les procédures visant à élaborer des PNA, sans explorer leur contenu.

# Shift project : des Principes à la mise en œuvre

## Liens

[Shift project](#)

Comment traduire les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en actes concrets ? À quels défis spécifiques les gouvernements et les acteurs de l'économie et de la société civile sont-ils confrontés à cet égard ? Quelle est la signification des Principes directeurs pour les acteurs de divers secteurs et quels instruments peuvent être utiles dans la mise en œuvre ? Fondé en 2011, le « Shift project » apporte des réponses à ces questions. Il a pour ambition d'épauler les gouvernements, les acteurs économiques et les organisations de la société civile dans l'application des Principes directeurs de l'ONU. Le site web du projet Shift propose de multiples ressources à cet effet. À côté des manuels élaborés pour diverses organisations comme l'Union européenne, les internautes peuvent télécharger sur le site d'autres supports d'information, sur les processus de consultations par exemple. Le projet Shift vise aussi à partager des expériences sur les difficultés concrètes liées à la mise en œuvre des Principes directeurs et au développement de stratégies d'action communes. La sensibilisation du grand public à la thématique est aussi encouragée par des formations, des ateliers ainsi que des publications et des évaluations accessibles en ligne.

## INTERNATIONAL

# Organisations internationales partenaires

## Info

Cette rubrique propose des nouvelles émanant de dix organisations partenaires

[Berghof Foundation](#)

[CDA Collaborative Learning Projects](#)

[Conciliation Resources](#)

[EPLO](#)

[forumZFD](#)

[FriEnt](#)

[GIZ](#)

[GPPAC Foundation](#)

[International Alert](#)

[Plattform Zivile Konfliktbearbeitung](#)

## Conciliation Resources

Dans un nouveau [papier de position sur le genre, la violence et la paix](#), Saferworld et Conciliation Resources présentent leur manière d'appréhender ce sujet dans l'agenda du développement après l'expiration des Objectifs du Millénaire pour le développement 2015. Les organisations relèvent que l'approche proposée englobe le renforcement de l'autonomie des femmes mais qu'elle doit aussi attirer l'attention sur les rapports entre le genre et la violence et encourager des décisions inclusives.

## forumZFD

forumZFD examine, dans une perspective de politique de paix, l'accord de coalition signé à la fin 2013 en Allemagne entre les partis politiques du CDU, du CSU et du SPD. L'[analyse](#) montre que l'importance croissante de la prévention civile des crises transparaît aussi dans l'accord de coalition. Malgré l'exigence de la société civile d'affecter 20 millions d'euros supplémentaires à la promotion civile de la paix, le traité gouvernemental n'inclut pas d'engagements financiers clairs. Il reste donc essentiel de transformer les engagements politiques en mesures concrètes.

## International Alert

En février, International Alert a inauguré l'[exposition](#) « Crossings: The journey to peace ». La galerie de l'Hôtel Pullman, à Londres Saint-Pancrace, présente des photos de Carol Allen Storey montrant de manière saisissante la vie de marchands

transfrontaliers dans l'est de la République démocratique du Congo. Le projet veut aussi signaler le potentiel de promotion de la paix de ces marchands. Les personnes intéressées ont aussi la possibilité de voir les photos [en ligne](#).

International Alert a publié un [rapport sur les relations entre hommes et femmes](#) suite à la guerre en Ouganda et aux déplacements qu'elle a engendrés. À l'appui d'exemples de projets concrets, la publication vise à améliorer la compréhension de l'aspect genre dans les initiatives de promotion de la paix.

## L'ÉQUIPE DU KOFF

# Les nouvelles collaboratrices du KOFF se présentent



Nadina Diday  
*Sensibilité aux conflits*

Nadina Diday a étudié les relations internationales à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève. Responsable à swisspeace depuis plusieurs années pour les projets en Guinée, elle s'engage actuellement pour la mise en place d'une plate-forme d'échange et d'information qui proposera des ressources tant générales que spécifiques à divers contextes afin de faciliter, pour les membres du KOFF, la mise en oeuvre concrète de la sensibilité aux conflits.



Sabina Handschin  
*Sensibilité aux conflits*

Suite à ses études en anthropologie sociale, en géographie et en sciences politiques, la recherche, l'enseignement et le travail dans des organisations internationales comme l'UNICEF ont conduit Sabina Handschin à s'investir dans l'aide humanitaire dans divers pays africains. Elle entend enraciner plus profondément la sensibilité aux conflits au sein des organisations membres du KOFF par des conseils sur mesure.



Sofia Palli  
*Impact & analyses*

Sofia Palli a travaillé, après ses études en économie politique, pour diverses organisations multilatérales, de la société civile et du secteur privé tant au siège que sur le terrain, par exemple au Vietnam et en Indonésie. Elle veut désormais contribuer ce savoir-faire aux activités du KOFF et entend se dédier à la question de l'impact dans la promotion de la paix.



Annemarie Sancar  
*Genre*

Le parcours professionnel de l'anthropologue sociale et spécialiste du genre Annemarie Sancar se situe à l'interface entre la recherche sur le genre, la coopération au développement et la promotion de la paix. Elle a quitté son poste de *Gender Focal Point* à la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour rejoindre le KOFF où elle entend s'engager pour que la perspective du genre ait un impact dans les divers domaines de la promotion de la paix.

# Événements

[26-28 mars 2014](#)

Fin mars, le Centre pour la promotion de la paix (KOFF) tient la dernière formation continue de l'actuelle série de cours de formation du KOFF. Étalaé sur trois jours, le cours passe en revue les instruments actuels de l'analyse des conflits et aborde notamment la question des outils d'analyse disponibles pour divers programmes dans des contextes spécifiques. Inscription jusqu'au 5 mars. Complément d'information.

[mars 2014](#)

En 2014, PeaceNexus Foundation décerne des « Organisational Development Grants » visant à renforcer le développement organisationnel d'ONG dans le domaine de la promotion de la paix pour conférer plus d'efficacité à leurs activités. Le premier appel à propositions de cette année fournit des informations plus détaillées. Le délai d'envoi des propositions expire le 31 mars.

[mars 2014](#)

La fondation allemande Berghof a publié un « Call for Proposals ». Des propositions de projets innovateurs pour la transformation des conflits, mettant l'accent sur les dialogues nationaux dans la promotion de la paix, peuvent être envoyées jusqu'au 31 mars. Il s'agit de trouver de nouvelles idées sur la manière de mener des dialogues nationaux pour trouver des solutions politiques pendant et après une guerre. Complément d'information.

[mars-juillet 2014](#)

Durant le premier semestre 2014, le Human Rights Centre de l'Université internationale de la paix des Nations Unies (UPEACE-HRC) et l'Association d'Éducation aux Droits de l'Homme (HREA) proposent plusieurs cours d'e-learning pour les expert-e-s des Nations Unies, les gouvernements, les ONG et les militant-e-s pour les droits humains. Le large éventail des cours porte sur les droits de l'homme dans des domaines spécifiques. Complément d'information.

[2 avril 2014](#)

Le 2 avril, l'Initiative de Lucerne pour la paix et la sécurité (LIPS) organise une conférence sur « Religions et violence : la responsabilité commune des communautés religieuses pour empêcher l'extrémisme violent » à l'université de Lucerne. Des experts de renom vont y débattre des liens entre la religion et la violence. Inscription et complément d'information.

[7 avril 2014](#)

Le 7 avril à 18h30, dans les locaux d'Unternehmen Mitte à Bâle, terre des hommes suisse organise une rencontre d'information sur la violence sexuelle en Afrique du Sud. Sinikiwe Biyela, directrice de l'organisation sud-africaine LifeLine, expliquera comment son organisation accompagne et soutient des victimes de la violence et contribue à la prévention de la violence par son travail. Complément d'information.

[28-29 avril 2014](#)

Fin avril, Interlaken sert de cadre à une conférence sur le contre-terrorisme organisée sous l'égide de la présidence suisse de l'OSCE. La réunion doit encourager l'échange sur une approche globale dans le domaine de la sécurité dans la région de l'OSCE. Les multiples facettes de la lutte contre le terrorisme et les questions actuelles dans ce domaine y seront débattues. Complément d'information.

[6-7 juin 2014](#)

En juin, les Journées suisses de médiation auront lieu à Neuchâtel. Ce congrès de la Fédération suisse des associations de médiation (FSM) et de la Chambre suisse

de médiation commerciale (CSMC) prend pour thème la médiation et les entreprises. Le prix suisse de la médiation récompensant des prestations pratiques et théoriques extraordinaires dans ce domaine y sera décerné. Les propositions peuvent être envoyées jusqu'au 15 mars. Informations détaillées.

[11-12 août 2014](#)

Des expert-e-s d'ONG, d'institutions étatiques et d'organisations internationales, ainsi que des chercheurs et des militant-e-s se réunissent au International Peace-Builders' Forum à Caux sur Montreux pour dialoguer sur la promotion de la paix et créer des réseaux professionnels. CAUX-Initiatives et Changement et l'Institut pour la transformation des conflits et la construction de la paix (ICP) organisent ce forum. Complément d'information pour les exposants et les participant-e-s.

[Événements du KOFF](#)

Le calendrier du KOFF fournit toutes les informations sur les tables rondes et les autres manifestations du KOFF.

Éditeur : [Centre pour la promotion de la paix \(KOFF\) / swisspeace](#)

Adresse : [Sonnenbergstrasse 17, Case postale, CH - 3000 Bern 7](#)  
Tél: +41 (0)31 330 12 12; Fax: +41 (0)31 330 12 13

Rédaction : [Lukas Krienbuehl, Benjamin Veress](#)

Mise en page : [Liliana Rossier](#)

Traduction : [Jean-François Zurbriggen](#)

Image : [Page de couverture des Principes directeurs de l'ONU : swisspeace, Benjamin Veress](#)

# KOFF

Kompetenzzentrum Friedensförderung  
Centre pour la promotion de la paix  
Centre for Peacebuilding

La newsletter du KOFF paraît le premier de chaque mois (à l'exception du 1<sup>er</sup> août et du 1<sup>er</sup> janvier) en langue allemande, anglaise et française. Elle est distribuée par voie électronique. Tous les numéros déjà parus sont disponibles sous forme de fichiers PDF sur le site web du KOFF.

**KOFF est un programme de swisspeace. Il est soutenu par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et les ONG suisses suivantes :**

• Action de Carême • Alliance internationale pour la consolidation de la paix, Interpeace • Alliance Sud • Appel de Genève • Association pour la démilitarisation • BAHAI • Brücke Le pont • Caritas Suisse • Caux - Initiatives et Changement • cfd • Conseil suisse de la paix • Croix-Rouge suisse • DCAF • Eirene Suisse • EPER • Femmes de Paix Autour du Monde • Femmes pour la Paix Suisse • Fondation Hirondelle • Fondation village d'enfants Pestalozzi • Forum für Friedenserziehung • Graines de Paix • Green Cross Suisse • GSsA • HELVETAS Swiss Intercooperation • ICP • Ligue suisse de femmes catholiques • Lucerne Initiative for Peace and Security • medienhilfe • Medico International Suisse • MIVA Suisse • Solidar Suisse • Organisation suisse d'aide aux réfugiés • Palmyrah • Peace Brigades International Suisse • Peace Watch Switzerland • Quaker United Nations Office • Swiss Academy for Development • Service Civil International Suisse • Société pour les peuples menacés • SOS Villages d'enfants • Swissaid • TERRE DES FEMMES Suisse • terre des hommes suisse • TRIAL • World Vision Suisse •